

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 27 juin 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; M-C. FABRE DE ROUSSAC ; M. IBARS ; L. GASC ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; J-M. DUMAS ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : W. BIGNON par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; J-C ARAGON par M. IBARS ; S. ALLEMAND par L. GASC ; A. KELLY par B. DANIS ; J-D. POUSSIER par D. CUPOLI ; C. PROUTEAU par J-M. DUMAS ; L. DELAITE par S. JEAN - C. PINO par D. SAUVADE

**Absents** : JF. MARY ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

### **9. Budget supplémentaire 2023 budget Tabarka (Annexe)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil Municipal, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la présente séance concernant l'approbation du Compte Financier Unique et l'affectation de résultat de l'exercice 2022,

Par délibération du Conseil Municipal de la même séance, le Compte Financier Unique, établi annuellement et conjointement par l'ordonnateur et le trésorier municipal à la clôture de l'exercice budgétaire a été approuvé et le résultat de clôture a été affecté de la façon suivante au budget supplémentaire proposé ci-après :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recette compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

1 522,99 €

La proposition de Budget supplémentaire sur l'exercice 2023, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2022 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2023.

Il s'équilibre comme suit :

**Section fonctionnement.....**

**3 900 €**

**M4 BUDGET ANNEXE TABARKA**

**SECTION D'EXPLOITATION**

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		100,00	
69	IMPOTS SUR LES SOCIETES		3 500,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		300,00	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			2 377,01
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00	1 522,99
		TOTAL OPERATIONS REELLES	3 900,00	3 900,00
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 900,00	3 900,00

Au vu des éléments transmis, il est proposé au conseil municipal :

**D'adopter** le budget supplémentaire sur l'exercice 2023, concernant le Budget annexe TABARKA détaillé ci-dessus,

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'adopter** le budget supplémentaire sur l'exercice 2023, concernant le Budget annexe TABARKA détaillé ci-dessus,

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Le secrétaire de séance**  
**Louis GASC**



**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire**  
**Yves MICHEL**


